

NOTE DE SERVICE N°3

du 1^{er} juin 2010

Sommaire :

1. Pédagogie

- 1.1. Projet de répartition pédagogique 2010-2011
- 1.2. Evaluation des élèves, livret scolaire

2. Informations diverses

- 2.1. Consignes en cas de grève (rappel)
- 2.2. Kermesses, fêtes de fin d'année
- 2.3. Demandes de départ anticipé en vacances, pour les élèves
- 2.4. Réunion de rentrée des Directeurs

Inspection de
l'Éducation
Nationale
Circonscription
de Vandoeuvre

2 rue P. Bert
54500
VANDOEUVRE



03.83.56.99.26
Fax
03.83.51.76.59

ce.iens4-vandoeuvre
@ac-nancy-metz.fr

Nom-Prénom	Date de la communication	Signature

La présente note de service doit être communiquée à tous les enseignants de l'école (membres des RASED, remplaçants, stagiaires...). Elle doit ensuite être conservée et archivée.

1. Pédagogie

1.1. Projet de répartition pédagogique 2010-2011

Vous trouverez en annexes un tableau permettant de me faire connaître l'organisation pédagogique prévue, pour chaque école de la circonscription, en 2010-2011.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner (par mél uniquement) ce tableau complété pour le :

vendredi 18 juin 2010, délai de rigueur.

J'insiste sur le strict respect de ce délai afin que je puisse, en cas de besoin, vous faire part de mes remarques éventuelles avant la fin de l'année scolaire.

Quelques précisions complémentaires :

- le CP est une classe à effectif limité à 25 (y compris en cas de cours double)

à chaque fois que cela est possible, on évitera :

- de confier le CP ou le CM2 à un PE « sortant » ou à un débutant dans le métier
- de confier le CP à un enseignant travaillant à temps partiel
- de mélanger deux cycles dans un cours multiple (ex : CE1-CE2 ...)
- de constituer un cours multiple où l'un des cours est peu représentatif en nombre (ex : moins de 5 élèves).

1.2. Evaluation des élèves, livret scolaire

Je rappelle qu'un bilan des acquis **en fin de GS** est à transmettre à l'école élémentaire et à inclure dans le livret scolaire de l'élève.

Pour ce faire, il est possible de prendre appui sur :

- des outils internes et spécifiques à l'école
- l'évaluation nationale de GS (en totalité ou en partie seulement), actuellement en cours d'expérimentation.

Pour ce qui concerne le nouveau livret scolaire (en lien avec les nouveaux programmes et le socle commun), je vous invite à vous reporter au **BOEN n°45 du 27/11/2008**.

Des informations complémentaires sont également disponibles sur le site « Eduscol » (rubrique Ecole-Collège) : <http://eduscol.education.fr>

2. Informations diverses

2.1. Consignes en cas de grève (rappel)

Je vous rappelle que les modalités d'accueil des élèves, lors d'un mouvement de grève, figurent dans le **BOEN n°33 du 04/09/2008**.

Deux précisions importantes :

- le délai de déclaration d'intention de grève est de 48 heures minimum, avec un jour ouvré (jour de classe) inclus
- l'envoi de cette déclaration doit se faire **par courrier postal ou télécopie, à destination de l'IEN**.

2.2. Kermesses, fêtes de fin d'année

En cette période de fin d'année scolaire se profilent les traditionnelles fêtes de fin d'année ou kermesses. Je vous invite à vous reporter à ma **note de service n°4 du 10/01/2008**, à ce sujet.

Vous n'omettez pas les indispensables demandes d'autorisation d'utilisation des locaux, en dehors du temps scolaire, auprès du Maire de la commune. Toute situation particulière (ex : utilisation de matériel présentant un danger potentiel comme un barbecue, une friteuse électrique ...) doit être expressément accordée par le Maire, pour des raisons évidentes d'assurance des locaux et de sécurité du public. Par conséquent, le Maire est tout à fait en droit de refuser ce genre de demande.

2.3. Demandes de départ anticipé en vacances, pour les élèves

Certains d'entre vous m'ont fait savoir que, en cette fin d'année scolaire, ils étaient parfois saisis par des parents demandant à ce que leurs enfants partent en vacances plus tôt que prévu par le calendrier scolaire.

Je vous invite alors à leur répondre qu'il n'entre pas dans vos compétences d'accorder ce genre d'autorisation et à leur demander de me faire parvenir une demande écrite, en exposant clairement le motif de la demande.

Comme d'habitude lorsque j'écris à des parents, vous seriez destinataire d'une copie de la réponse que je leur ferais alors.

2.4. Réunion de rentrée des Directeurs

Il est certes un peu tôt pour déjà en parler, et cette information vous sera redonnée en temps voulu (note de service de rentrée) mais je vous remercie de déjà prendre note que cette réunion aura lieu **le jour de la pré-rentrée des Enseignants, à 16h00, à l'inspection de Vandoeuvre**.